

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/30

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE LOT 3 - ENROBES

Date de la convocation :
24 septembre 2021

Le **Judi 30 septembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**, en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre **aux impératifs de distanciation en période de crise sanitaire**.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, maire, M. DOMINICI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, adjoints au Maire, M MERY, conseiller municipal délégué, M. ALESANDRI, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à M. FERRANDI)
M. MEZZACQUI (donne procuration à M. DOMINICI)
Mme PIETRI (donne procuration à M. PERALD)
Mme ROMANI (donne procuration à M. BONARDI)

Nombre de membres
présents : **13**

Nombre de votants : **17**

Quorum : **12**

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, Mme FONTAINE, M. GUITERA, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Par délibération 2021-13 en date du 13 avril 2021, le Conseil Municipal approuvait la résiliation du marché M2020-01 Lot 3 relatif à l'enrobé et marquage au sol attribué à l'entreprise SMTE, en raison d'un manquement constaté aux obligations prévues par le droit de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, la commune procédait au lancement d'une nouvelle consultation en vue d'un accord-cadre de travaux à bons de commande :

Lot 3 : Enrobés

L'accord cadre est prévu pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois.

L'enveloppe globale du marché s'élève à 800 000 € HT maximum sur trois ans :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	20 000.00 €	300 000.00 €
2	20 000.00 €	250 000.00 €
3	20 000.00 €	250 000.00 €
Total		800 000.00 €

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 14 juin 2021.

La date de remise des offres avait, quant à elle, été fixée au 19 juillet 2021 à 12h00.

Après ouverture des plis, il a été constaté la remise de 1 (Une) offre par :

- SMTE

Cette candidature a été jugée recevable au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelle présentées.

Il a été procédé à son analyse, sur la base des critères précédemment définis comme suit :

1. Valeur technique : 40 points
2. Prix des prestations : 60 points

Le rapport d'analyse des offres ainsi établi a proposé d'attribuer au candidat la note de 96/100, classant son offre en position : 1.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 septembre 2021, a émis un avis favorable à cette proposition de classement.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur François Dominici,
1er Adjoint en charge des Finances et des Marchés publics**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 2020/60 en date du 15 décembre 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal 2021-13 en date du 13 avril 2021,

VU le rapport d'analyses des offres, établie par le Bureau d'études ARTELIA,

Après, réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 21 septembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande, lot 3 enrobés, avec la société SMTE, selon les montants plus haut mentionnés

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021 et seront inscrits pour les deux exercices suivants

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20210930-2021_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021